



Déclaration de 123 IM concernant l'Article 173 de la Loi Française de Transition Energétique pour la Croissance Verte

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance par l'entité de gestion

1/ Présentation de la démarche générale de 123 IM

Créé il y a 18 ans dans le but de financer les entrepreneurs et de démocratiser l'accès au capital-investissement pour les investisseurs privés, 123 Investment Managers (123 IM) a connu une croissance soutenue pour atteindre 1,1 milliard d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2018. Avec près de 70 000 clients, 123 IM est aujourd'hui le premier fournisseur de produits d'épargne pour les investisseurs privés dans les PME françaises non cotées. 123 IM poursuit son ambition d'attirer encore plus d'investisseurs en adressant également les investisseurs institutionnels à travers des véhicules répondant à leurs attentes.

- **La responsabilité sociétale au cœur de notre métier**

Multi-spécialiste, 123 IM a investi, depuis 2001, 2 milliards d'euros dans plus de 350 petites et moyennes entreprises couvrant en particulier les secteurs suivants : tourisme, santé et soins aux personnes âgées, immobilier, énergies renouvelables et enseignement supérieur privé. Focalisée sur le développement des PME françaises, 123 IM bénéficie d'un taux de reconnaissance très élevé puisque près de 70% de nos transactions proviennent d'intermédiaires, banquiers, entrepreneurs ou Fonds avec lesquels les équipes de 123 IM ont déjà travaillé.

- **Un engagement ESG dans la durée**

Signataire de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de France Invest, 123 IM a amorcé en 2018 l'incorporation systématique et discriminante d'une analyse ESG dans la sélection des PME qu'elle finance. Durant la période de détention, et conformément aux engagements pris lors de la signature des UN PRI, 123 IM propose d'accompagner les dirigeants dans la mise en place d'objectifs ESG afin de créer plus de protection et de valeur pour leur entreprise.

Avec près de 70 000 investisseurs individuels, nous prenons à cœur notre responsabilité fiduciaire, d'où la mise en œuvre d'un plan ESG sur la période 2018–2021 qui couvrira autant notre métier d'investisseur responsable que la RSE au sein de notre propre entreprise.

Notre stratégie d'investissement est axée, comme expliqué précédemment, sur les PME, ce qui impacte la mise en œuvre d'une politique ESG : en effet, les PME ont rarement les outils ou les ressources nécessaires pour mener des analyses ESG exhaustives. En conséquence, notre approche de l'intégration de l'ESG dans notre activité de capital-investissement a été de définir les quelques enjeux et critères qui seraient les plus matériels, secteur d'activité par secteur d'activité, puis de les aborder avec les dirigeants durant les différentes phases de l'investissement.

Le périmètre d'enjeux ESG considéré pour nos analyses englobe : l'environnement, les ressources humaines, la santé et sécurité, les rapports avec la société civile, les relations avec les clients, la *supply chain*, les instances de gouvernances et l'éthique des affaires.

→ Phase d'investissement

Concernant les critères ESG en tant que tels, ils ont été inclus dans le processus de sélection des investissements de nos Fonds Solidaires depuis 2014 : nous avons défini une grille d'évaluation ESG prenant en compte 20 critères et abordant les questions environnementales, de gouvernance, sociales et économiques.

Dans le cadre de notre Stratégie ESG 2018–2021, nous avons instauré, en amont de toute analyse financière, des critères d'exclusion sectoriels liés à des raisons éthiques – armement, tabac, pornographie et jeux d'argent – ou environnementales – industrie minière et industrie du charbon.

Nous avons également testé cette grille sur les investissements pour nos autres Fonds. Les conclusions ont permis de mettre en place un processus d'intégration plus complet autour d'un questionnaire d'évaluation de 50 critères qui nous permettra de mieux identifier les faiblesses et risques des entreprises en amont de l'investissement et de proposer un plan d'action ciblé aux dirigeants à déployer durant la période de détention.

→ Phase de détention

Nous avons toujours participé activement aux conseils d'administration/ conseils de surveillance de nos participations afin de soutenir les décisions des entreprises en croissance de manière durable. Dans le cadre de notre Stratégie ESG 2018–2021, nous avons formalisé ce suivi en instaurant l'obligation de traiter des sujets ESG à au moins un conseil par an et à en rendre compte par écrit.

Une enquête ESG est adressée à toutes les participations entrées en portefeuille à partir de 2016 afin de préparer un reporting agrégé et des benchmarks sectoriels pour mieux quantifier les progrès de nos participations. Enfin en 2018 nous avons instauré un Club Entrepreneurs qui se veut un espace de dialogue et de partage entre les dirigeants que nous finançons.

Par ailleurs, comme indiqué, nous allons renforcer en 2019 notre accompagnement des dirigeants dans la prise en compte de l'ESG dans leur activité.

→ La RSE chez 123 IM

Notre politique RSE fut amorcée en 2018 par des actions à portée environnementale :

- la volonté d'éradiquer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique dans nos locaux
- la réduction de consommation de papier grâce à des imprimantes à code
- la mise en place de tri sélectif

Dans le cadre de notre Stratégie ESG 2018–2021, nous allons poursuivre ces actions environnementales en 2019 par la réduction/compensation des voyages, gros poste d'émission de GES pour nous.

Nous allons également renforcer notre politique sociale et sociétale, notamment par la mise en place d'un ambitieux mécénat financier et de compétences.

2/ Contenu, fréquence et moyens utilisés par 123 IM pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte dans la politique d'investissement

Nos Fonds sont principalement destinés aux investisseurs particuliers, ce dont nous tenons compte dans notre communication financière. Pour chaque Fonds, nous rédigeons des rapports d'activités semestriels détaillés où nous passons en revue l'actualité des investissements de chacun d'eux (à noter, un Fonds détiendra 25 à 30 investissements différents) avec, si pertinent, un focus sur les critères ESG.

Les clients particuliers peuvent accéder aux rapports qui les concernent via leur espace privé. Les

2

intermédiaires financiers tels que les CIF et PSI sont avertis par email de la publication des rapports et participent à leur diffusion auprès de leurs clients.

Pour ce qui est des Fonds Solidaires distribués par MAIF, nous envoyons un reporting semestriel dédié reprenant tous les millésimes sous format PDF aux différents points de contact chez notre distributeur MAIF.

3/ Liste des Fonds concernés par la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et part en % de leurs encours dans le montant total des encours gérés par 123 IM

À fin 2018, les Fonds concernés par la prise en compte formelle des critères ESG dans le processus d'investissement sont les Fonds Solidaires développés pour MAIF labellisés Finansol.

Fonds	Classe d'actifs	AUM au 31/12/2018	% des encours totaux de 123 IM au 31/12/2018
FIP Solidaire MAIF 2014	Capital-investissement	13 624 418,35 €	1,2 %
FIP Solidaire MAIF 2015	Capital-investissement	13 069 195,89 €	1,2 %
FIP Solidaire MAIF 2016	Capital-investissement	9 097 002,85 €	0,8 %
FIP Solidaire MAIF 2017	Capital-investissement	8 644 000,81 €	0,8 %
FIP Solidaire MAIF 2018	Capital-investissement	3 464 020,00 €	0,3 %
Total		47 898 637,90 €	4,4 %

4/ Adhésion à une charte ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs ESG

- **UN PRI**

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement ;
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Signataires des PRI depuis 2016, 123 IM est noté B sur ses principales activités. Le « **RI Transparency Report 2018** » de 123 IM peut être consulté sur notre site.

- **La Charte d'engagement des Investisseurs pour la Croissance**

L'association France Invest a pour principales priorités de participer au développement du capital-investissement, de garantir son exemplarité en fédérant l'ensemble de la profession et d'en assurer la

promotion auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics.

Les membres de France Invest, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des investisseurs en capital, exprimant les valeurs, les responsabilités ainsi que les engagements auxquels la profession souscrit.

Par ailleurs, 123 IM s'est engagé dans la Commission ESG de France Invest et participe activement aux réunions du groupe.

- **Label Finansol**

L'association Finansol vise à promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. Pour ce faire, il attribue le label Finansol - qui certifie qu'un produit financier présente des caractéristiques de solidarité - aux Fonds qui ont satisfait à des conditions d'application contraignantes.

A noter que le label Finansol est valable un an seulement et que 123 IM dépose chaque année un rapport pour chaque Fonds confirmant que les Fonds sont toujours conformes aux règles d'investissement. A fin décembre 2017, 123 IM gérait 4 Fonds labélisés Finansol et préparait le millésime 2018.

5/ Description générale des procédures de gestion des risques permettant d'identifier des risques ESG, de l'exposition des activités à ces risques et description générale de ces risques

Le cœur de métier de 123 IM est la sélection de PME non cotées dirigées par des entrepreneurs dignes de confiance et offrant une croissance durable. Néanmoins, les équipes d'analystes ont toujours identifié les risques qu'ils soient financiers ou extra-financiers dans leur processus de sélection et de diligence. La quantification et la réduction des risques sont l'une des raisons pour lesquelles nous avons décidé de renforcer l'intégration ESG en mettant en œuvre un plan Stratégie ESG sur la période 2018 – 2021.

- **Exemples de risques ESG pris en compte dans notre sélection et gestion des participations**

Les risques résultant des effets des changements climatiques peuvent impacter des entreprises des secteurs de la santé-dépendance et hôtelier, notamment des campings, qui est un de nos secteurs d'investissement historique. En conséquence, nous avons intégré des due diligence liées aux risques environnementaux dans notre processus d'analyse.

Le risque de réputation est évidemment un risque important pour nous lorsque nous investissons dans des entreprises de soins aux personnes âgées telles que des EHPAD, de santé ou d'éducation. En conséquence, le suivi des aspects sociaux et gouvernance de ces entreprises est particulièrement renforcé, notamment par un dialogue fréquent et une participation active à tous les conseils de surveillance.

Contact ESG : Maryelle Ouvrard – ouvrard@123-im.com – 06 22 80 56 20

Contact Investisseurs : Vincent Chabriel – chabriel@123-im.com – 01 82 83 97 63

Janvier 2019. Document non contractuel.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information.

Avertissement : Tout investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment d'123 Investment Managers et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.